



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE NEDDE

## PROJET D'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté en date du 21 septembre 2017, Madame le maire de la commune de Nedde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale.

Conformément au Code de l'Urbanisme, articles L163-3 à L 163-7, conformément au Code de l'Environnement, articles L123-3 à L 123-18, articles R123-7 à R123-23.

### Durée de l'enquête publique :

**L'enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, du lundi 16 octobre 2017 à 10 h.30 au vendredi 17 novembre 2017 à 13 h.30.**

### Commissaire enquêteur :

Le Tribunal Administratif de Limoges a désigné Monsieur René GRONEAU en qualité de commissaire enquêteur.

### Consultation du dossier :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à pages non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de NEDDE pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (le bourg, 87120 Nedde) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.nedde@wanadoo.fr](mailto:mairie.nedde@wanadoo.fr) (dans ce cas, noter obligatoirement en objet du courriel « observations CC pour commissaire enquêteur »).

Dès l'ouverture de l'enquête les pièces du dossier pourront être consultées sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne, à l'adresse électronique suivante : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/Nedde/Enquetes-publiques-COLLECTIVITES-SANS-SITE-INTERNET/PROJET-D-ELABORATION-DE-LA-CARTE-COMMUNALE/PROJET-D-ELABORATION-DE-LA-CARTE-COMMUNALE-Commune-de-NEDDE>

### Permanences du commissaire enquêteur :

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Nedde aux jours et heures suivants :**

- **Lundi 16 octobre 2017 de 10 h.30 à 13 h.30**
- **Mercredi 25 octobre 2017 de 16 h.00 à 19 h.00**
- **Samedi 4 novembre 2017 de 9 h.00 à 12 h.00**
- **Mardi 7 novembre 2017 de 10 h.30 à 13 h.30**
- **Vendredi 17 novembre 2017 de 10 h.30 à 13 h.30**

### Consultation des pièces après enquête :

Dès leur réception, pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nedde et sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne, à l'adresse électronique suivante : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/Nedde/Enquetes-publiques-COLLECTIVITES-SANS-SITE-INTERNET/PROJET-D-ELABORATION-DE-LA-CARTE-COMMUNALE/PROJET-D-ELABORATION-DE-LA-CARTE-COMMUNALE-Commune-de-NEDDE>

Le Maire, Monique LENOBLE